



VILLE DE VILLEJUIF  
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

ARRÊTÉ DU MAIRE

**OBJET : ARRÊTÉ PORTANT DELEGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE A MONSIEUR GILLES LAFON, DIXIEME ADJOINT AU MAIRE**

République Française  
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville  
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier  
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00  
Fax 01 45 59 22 22

[www.villejuif.fr](http://www.villejuif.fr)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VILLEJUIF,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-18,

VU la délibération n°007\_2020 portant élection du Maire de Villejuif,

VU la délibération n°009\_2020 portant élection des adjoints et des adjoints de quartier, modifiée par délibération 075\_2022,

VU la délibération n°139\_2022 du Conseil municipal du 19 octobre 2022 décidant l'acquisition auprès de la SCI SALENGRO de la propriété située 22, rue de Verdun, cadastrée section AE numéro 20,

CONSIDERANT qu'il convient de signer l'acte d'acquisition de cette propriété,

CONSIDERANT qu'il importe d'assurer la continuité de la gestion des affaires communales pendant les absences de Monsieur le Maire,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** Délégation temporaire de signature est accordée à Monsieur Gilles LAFON le mardi 17 janvier 2022 pour la signature de l'acte notarié suivant :

*Acquisition auprès de la SCI SALENGRO de la propriété située 22, rue de Verdun, cadastrée section AE numéro 20.*

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun - sis 43 rue du Général de Gaulle 77008 MELUN cedex - dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Villejuif, le 11 JAN. 2023

Pierre GARZON

Maire

Conseiller départemental du Val-de-Marne

